

Informations sur les aides à la réhabilitation :

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose **une aide financière dans le cadre d'une opération** pour la réhabilitation des assainissements non collectifs qui présentent un risque sanitaire ou environnemental.

Le SPANC de la communauté de communes Ouest Limousin a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour en faire bénéficier **les particuliers concernés et éligibles à leurs critères (sans conditions de ressources)**.

Le SPANC assure **l'organisation, le suivi et le reversement** des aides financières.

Vous restez maître d'ouvrage de votre assainissement et du choix de l'entreprise professionnelle expérimentée.

La subvention peut s'élever jusqu'à 30 % du montant prévisionnel des travaux, **soit une subvention maximale de 2 550 €** cumulable avec d'autres subventions à hauteur de 80 % d'aides publiques. La proposition de **cette subvention exceptionnelle n'est valable que durant les 3 prochaines années**.

Critères d'éligibilité :

- Installations réalisées avant le 9 octobre 2009.
- Vous étiez propriétaire avant le 1^{er} janvier 2011.
- Installation reconnue non conforme avec risque sanitaire ou environnemental à l'arrêté du 27 avril 2012 ou en cas d'absence d'installation.
- Le diagnostic d'assainissement depuis le 27/04/2012.

Critère de non éligibilité :

- Les ouvrages situés dans le zonage d'assainissement collectif de votre commune.

Rappel de la réglementation :

« Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 les travaux de mise en conformité doivent être réalisés dans un délai de quatre ans pour une installation non conforme présentant un défaut de sécurité sanitaire . »

Le diagnostic initial des installations d'ANC sur le territoire de la communauté de communes Ouest Limousin a été réalisé sur 7 communes depuis 2010 et est en cours sur les autres communes.

Cette subvention reste l'opportunité d'améliorer votre dispositif et de le mettre en conformité avec l'arrêté.

La demande d'assainissement et le dossier de subvention sont à retirer auprès du SPANC

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Communauté de communes Ouest Limousin
La Monnerie 87150 Cussac - 05 55 78 84 07

Service Public d'Assainissement Non Collectif
2, place de l'Église
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 19 24 - spanc@ouestlimousin.com



Service Public
d'Assainissement Non Collectif
2, place de l'Église
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 93 91
spanc@ouestlimousin.com

Aides financières pour la réhabilitation de votre assainissement non collectif



Communes appartenant au bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Champsac
Cognac-la-Forêt
Gorre
Oradour sur Vayres
Saint-Auvent
Saint-Cyr
Saint-Laurent -sur-Gorre
Sainte-Marie-de-Vaux



AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Les étapes pour obtenir une aide financière pour la réhabilitation de votre assainissement non collectif

ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



ÉTAPE 3



→ **Vous êtes éligible aux critères de l'agence de l'eau. Vous retirez un dossier** de demande de subvention auprès du SPANC.

Communauté de communes Ouest Limousin
La Monnerie 87150 Cussac - 05 55 78 84 07

Service Public d'Assainissement Non Collectif
2, place de l'Église
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 19 24 - spanc@ouestlimousin.com

→ **Si le diagnostic de votre installation a été réalisé avant le 27 avril 2012**, le SPANC réalise un nouveau diagnostic.

IMPORTANT :

La subvention peut s'élever jusqu'à 30 % du montant prévisionnel des travaux, **soit une subvention maximale de 2550 € TTC** et cumulable avec d'autres subventions à hauteur de 80 % d'aides publiques. Elle est exceptionnelle. Elle n'est valable que durant les 3 prochaines années (fin au 31/12/2021).

Votre installation répond aux critères de l'Agence, vous devez déposer auprès du SPANC une demande d'assainissement et les pièces suivantes :

- 2 devis détaillés d'entreprises (non signés)**
- Une attestation de propriété établie par votre notaire**
- La lettre de mandat et d'engagement remplie et signée**
- Un RIB**
- Le diagnostic réalisé depuis le 27/04/12**
- L'étude de sol réalisée par un bureau d'étude agréé et la facture acquittée de l'étude.**
- Rapport de contrôle de conception conforme.**

ÉTAPE 4



ÉTAPE 5



ÉTAPE 6



→ **Lorsque que votre dossier est complet**, une lettre de notification vous indiquant l'attribution de l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vous sera envoyée.

→ **Réalisation des travaux** par une entreprise professionnelle de votre choix **dans un délai de 12 mois** puis contacte avec le SPANC pour contrôler votre installation.

→ **Attention, ce délai est à respecter impérativement même si d'autres subventions sont demandées.**

Afin de clôturer un chantier vous devrez fournir :

- Le devis accepté et signé
- La copie des factures acquittées justifiant les travaux éligibles réalisés
- La copie de l'attestation de conformité éditée par le SPANC
- Attestation d'entretien ou copie du contrat d'entretien

→ **Versement de la subvention de l'agence de l'eau**
(délai de plusieurs mois possible)